

**Veille sanitaire****Rencontre avec le Département Santé Travail de l'InVS**

Dans la continuité des échanges initiés avec le Docteur Ellen Imbernon, le Cisme a rencontré, en septembre dernier, Madame Catherine Buisson, qui a pris en début d'année la Direction du Département Santé Travail de l'InVS (voir ci-contre).

Le Cisme, représenté par son Directeur Général et son Médecin Conseil, a exposé aux représentants de l'InVS ses missions ainsi que les différents travaux entrepris par les groupes Actions Scientifiques en Milieu de Travail (AMST), et a pu bénéficier de présentations des programmes conduits par le Département Santé Travail de l'InVS.

Cette rencontre a également été l'occasion d'aborder les nombreuses sollicitations faites aux médecins du travail des SSTI pour participer à des enquêtes et au recueil de données, ainsi que les conditions de faisabilité optimum.

Groupe ASMT Toxicologie**De nouvelles brèves mises en ligne**

Le risque chimique est un risque particulièrement récurrent sur les lieux de travail, et ses conséquences sur la santé peuvent s'avérer être graves, à court, moyen et long termes.

Le classement des substances chimiques évolue régulièrement lors de mises à jour, réalisées en fonction des avancées de la science. Aussi, outre la classification des produits dangereux, leur autorisation ou restriction de mise sur le marché peut-elle être modifiée.

En raison de ces évolutions scientifiques et réglementaires, le groupe ASMT (Action Scientifique en Milieu de Travail) Toxicologie est amené à réaliser un travail de veille sur la législation, le classement des substances cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR), ainsi que sur les valeurs limites réglementaires contraignantes des agents chimiques dangereux. Afin de partager cette veille, le groupe ASMT Toxicologie élabore des documents (dossiers, brèves, brochures) à destination des équipes de Santé au travail.

A ce titre, deux nouvelles brèves ont été rédigées. La première fait état des principales évolutions dans le classement CMR apportées par le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) en juin 2014, notamment pour le 1,2 dichloropropane, le dichlorométhane, le tétrafluoroéthylène, le 1,3 propane sulfone ou encore l'acide perfluorooctanoïque et ses sels. La seconde explique les raisons qui ont amené le CIRC à classer le MIBK (Methyl IsoButyl Cétone), un solvant courant et très utilisé, en 2b.

Ces documents, ainsi que l'ensemble des productions du groupe ASMT Toxicologie, sont consultables sur le site Internet du Cisme.

**Les partenaires de la prévention
Focus sur l'InVS**

L'InVS (Institut de Veille Sanitaire) est un établissement public, placé sous la tutelle du ministère de la Santé, chargé de surveiller en permanence l'état de Santé de la population et son évolution. Il prend la suite du Réseau National de Santé Public (RNSP), et a été créé par la loi n° 98-535 du 1^{er} juillet 1998 relative au "renforcement de la veille sanitaire et au contrôle de la sécurité sanitaire des produits destinés à l'homme". Ses missions ont été complétées et renforcées par la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à "la politique de Santé Publique".

Organisation

L'InVS, situé en région parisienne, à Saint-Maurice, comptait, en 2013, quelque 425 collaborateurs, dont 275 étaient des personnels scientifiques et 150 en charge des volets administratifs, informatique et communication. Il est depuis le mois de juillet 2014 dirigé par un Directeur général, le Docteur François Bourdillon, assisté d'une Directrice générale adjointe et d'un Directeur Scientifique.

Un Conseil d'Administration de 23 membres, dont 11 sont des représentants de l'Etat, est chargé d'établir les orientations stratégiques du programme d'activités, et de gérer les moyens humains et financiers nécessaires au fonctionnement de l'Institut. Parallèlement, l'InVS est doté d'un Conseil Scientifique de 17 membres qui veille à la cohérence de la politique scientifique, ainsi que d'un Comité d'Ethique et de Déontologie (CED), instance consultative et indépendante émettant à l'attention du Conseil d'Administration des avis et recommandations quant aux questions éthiques suscitées par les actions menées.

Concrètement, outre ces instances de direction, l'InVS se compose de quatre départements scientifiques (département des maladies infectieuses, département Santé et environnement, département des maladies chroniques et des traumatismes, département santé travail), et de cinq services transversaux (service communication, service documentation, service des systèmes d'information, service financier, logistique et économique, service des ressources humaines).



**INSTITUT
DE VEILLE SANITAIRE**

En outre, l'institut dispose également d'un réseau régional de 17 cellules interrégionales d'épidémiologie (CIRE) qui relaient les actions de l'InVS en région. Ces CIRE (15 métropolitaines et 2 ultramarines) sont placées sous la responsabilité scientifique de la Direction générale de l'InVS et sont localisées au sein des Agences Régionales de Santé (ARS). Elles fournissent à ces dernières un appui méthodologique et une expertise indépendante des signaux d'alerte sanitaire, notamment en animant la veille en région.

Missions et actions de l'InVS

Les champs d'action de l'InVS s'appliquent à l'ensemble des domaines de la santé publique (maladies infectieuses, effets de l'environnement sur la Santé, risque d'origine professionnelle, maladies chroniques et traumatiques, risques internationaux et tropicaux, ...).

Les principales missions de l'InVS recouvrent :

- la surveillance et l'observation permanentes de l'état de santé de la population,
- la veille et la vigilance sanitaires incluant la veille internationale, la détection de risques émergents et la surveillance des populations les plus fragiles ou menacées,
- l'alerte sanitaire,
- l'aide à la décision et l'appui aux pouvoirs publics,
- la contribution à la gestion des situations de crise sanitaire.

Son action repose sur la mise en œuvre et la coordination d'activités de surveillance et d'investigations épidémiologiques, d'évaluation quantitative de risques et d'expertise. L'InVS contribue aussi à la formation des professionnels de santé, à la méthodologie de la surveillance épidémiologique et à l'évaluation des risques. Par ailleurs, l'institut développe et veille à la cohérence des systèmes d'information épidémiologique intégrant des fonctions d'alerte, et à la large diffusion de données de veille sanitaire.

De plus, l'InVS publie des recommandations, des guides méthodologiques, des rapports scientifiques et plusieurs bulle-

tins d'information parmi lesquels le Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire (BEH).

Actions du Département Santé travail

Plus spécifiquement, le Département Santé Travail (DST) de l'InVS, dirigé par Madame Catherine Buisson, comprenant 40 à 45 personnes, et qui a vu le jour dès la création de l'institut, compte quatre unités : **Evalexpo** consacrée à la caractérisation des expositions et des activités professionnelles, **Pathologies et travail** (troubles musculo-squelettiques, santé mentale et travail, pathologies respiratoires, cancers d'origine professionnelle, pathologies cardiovasculaires, ...), **Populations et travail** dédiée à la surveillance des risques professionnels par une approche populationnelle, et **Méthodes statistiques et systèmes d'information** qui vise au développement de méthodes statistiques et à la veille méthodologique, à la gestion des bases de données et à l'assistance dans le développement des systèmes d'information.

Le Département Santé Travail conduit huit programmes dont certains sont inscrits dans les plans gouvernementaux :

- **évaluation des expositions professionnelles,**

Dans le cadre de la surveillance épidémiologique des situations professionnelles à risque, le DST a mis en place des outils d'aide au codage des emplois (CAPS, EvalProf, ...), ainsi que des dispositifs d'évaluation systématisée des expositions (Matgéné), et, enfin, des bases de données d'expositions aux fibres (Evalutil) et aux plombémies professionnelles.

- **indicateurs de la Santé au travail,**

L'objectif de ce programme est de mettre à disposition des préventeurs et des entreprises des indicateurs en Santé travail visant à l'amélioration de la connaissance des risques professionnels et de leur prise en charge (programmes Cosmoq, MCP, "absence de travail", ...). Il s'agit d'indicateurs d'exposition, d'indicateurs d'impact sur la santé de la population, d'indicateurs de réparation ou de prise en charge.

- **suivi de cohortes,**

Ce programme comprend plusieurs projets. Le projet Cosmop étudie la mortalité dans la population française en fonction de l'activité professionnelle. Le projet Coset, quant à lui, par un suivi par questionnaire annuel et une analyse des données de l'assurance maladie et de l'assurance retraite, s'intéresse à la Santé

et au devenir socioprofessionnel d'une population-référence de travailleurs.

Par ailleurs, des cohortes industrielles ou institutionnelles ont été développées en partenariat avec, entre autres, EDF-GDF, la RATP, Air France ou encore l'administration pénitentiaire. Une cohorte a été mise en place pour suivre les salariés exposés aux nanomatériaux et la cohorte EsPRI suit les retraités ayant, éventuellement, été exposés à l'amiante au cours de leur parcours professionnel. Enfin, une cohorte Santé-AZF vise à décrire les conséquences sanitaires et socioprofessionnelles liées à l'explosion de 2003.

- **maladies respiratoires et travail,**

La description de la fréquence de l'asthme en fonction des professions et des secteurs d'activité, l'analyse de tendances évolutives, la détermination de la part attribuable à des facteurs professionnels dans la survenue de l'asthme, sont les principaux objectifs de ce programme (projet SentASM, projet Canasm, ...).

- **surveillance épidémiologique des troubles musculo-squelettiques,**

Il s'agit de surveiller, dans la population générale, ainsi qu'en population de travail, certains TMS retenus comme traçeurs. De plus, l'InVS utilise les données médico-administratives relatives aux TMS. La finalité est de produire des indicateurs nationaux par classes d'âge, secteurs d'activité et profession.

- **cancers d'origine professionnelle,**

Le programme de surveillance des cancers d'origine professionnelle comprend plusieurs volets. Un premier, le Programme national de surveillance des mésothéliomes (PNSM), concerne les cancers pour lesquels le principal facteur de risque est l'exposition à l'amiante. Le second vise à étudier la possibilité de recueillir des informations professionnelles sur les cas de cancers obtenus à partir des Registres de cancers. Enfin, un troisième volet s'intéresse aux facteurs de risques professionnels des cancers du sein chez la femme (Étude CECILE).

- **santé mentale et travail,**

L'objectif de ce programme est la production régulière d'indicateurs de Santé mentale en lien avec l'activité professionnelle. A cette fin, le programme Samotrace vise à estimer la prévalence des troubles de la santé mentale en fonction des catégories socioprofessionnelles et des secteurs d'activité. En outre, il permet d'estimer les expositions aux facteurs psychosociaux et d'en étudier les liens avec les troubles de la Santé mentale.

- **exposition professionnelle aux pesticides,**

Le DST de l'InVS a mis en place un outil d'aide à l'évaluation rétrospective de l'utilisation des produits phytosanitaires utilisés par les agriculteurs (projet Matphyto). Il a également travaillé à la surveillance systématique et régulière de la prévalence de la maladie de Parkinson en milieu agricole (cohorte Coset, ...). Enfin, il a participé à la réalisation d'un protocole de suivi des travailleurs de la culture bananière aux Antilles exposés au chlordécone.

Contrat d'objectifs et de performance 2014-2014

En 2013, l'InVS s'est doté d'un contrat d'objectifs et de performance (COP) pour la période 2014-2017, passé avec le ministère de la Santé. Ce COP définit la stratégie de l'institut pour les quatre années à venir, tant en termes d'objectifs que de moyens. Ainsi, il fixe quatre orientations stratégiques, auxquelles sont associés huit objectifs opérationnels.

Réseaux et partenariats

Dans le cadre de ses actions, l'InVS s'appuie sur des réseaux nationaux participant à la surveillance de l'état de santé de la population, dont il anime la fonction de veille sanitaire et qui comprennent, entre autres, les Centres Nationaux de Référence (CNR), les registres de morbidité, les réseaux de lutte contre les infections nosocomiales, ainsi que les professionnels de Santé hospitaliers et libéraux. Il fait appel aux différents systèmes de surveillance ou réseaux de services de soins (services hospitaliers, laboratoires hospitaliers ou privés), aux médecins généralistes (réseau Sentinelles), ainsi qu'aux médecins du travail pour le thème spécifique de la Santé en milieu professionnel. L'Institut de Veille Sanitaire coordonne son action avec des organismes dont une partie de l'activité est de fournir des données de santé publique et de surveillance (CNAMTS, INSERM, DRESS). A l'échelle européenne, l'InVS représente la France au sein de l'European Centre for Disease Control and Prevention (ECDC) et contribue au développement des réseaux européens de surveillance des maladies infectieuses.

Au plan international, il participe au bureau de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ainsi qu'au partage des alertes et au renforcement des réseaux internationaux de veille et d'alerte mis en place dans le cadre du nouveau règlement sanitaire international (RSI). ■